



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2018- 183 bis

Publié le 22 juin 2018

# TABLE DES MATIÈRES

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES HAUTS-DE-France**

Arrêté préfectoral désignant M. Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais pour assurer la suppléance régionale les 24 juin 2018 après midi et 25 juin 2018 journée

## **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE DES HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté modificatif n° 1 du 28 mai 2018 portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres

Arrêté modificatif n° 2 du 28 mai 2018 portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de région  
Hauts-de-France  
Secrétariat général  
pour les affaires régionales

Plateforme régionale  
d'appui juridique

### Arrêté préfectoral désignant Monsieur Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais pour assurer la suppléance régionale

Le préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 24 juin 2011 relative aux règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant l'absence de Monsieur Michel LALANDE le dimanche 24 juin 2018 après midi et le lundi 25 juin 2018 journée :

### ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : - La suppléance régionale sera assurée le dimanche 24 juin 2018 après midi et le lundi 25 juin 2018 journée, par Monsieur Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais.

ARTICLE 2 : - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 22 Juin 2018.

Michel LALANDE



**Ministère des solidarités et de la santé**

**ARRETE modificatif n° 1 du 28 mai 2018  
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres**

**La ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la désignation formulée par l'union des entreprises de proximité (U2P).

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 21 mars 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

**3) Union des entreprises de proximité (U2P)**

**Titulaires :**

**Monsieur Jean-Lin PLANCKE (siège vacant) »**

Le reste est sans changement.

**Article 2**

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 28 mai 2018

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN



Ministère des solidarités et de la santé

**ARRETE** modificatif n° 2 du 28 mai 2018  
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté modificatif en date du 12 avril 2018 ;

Vu la désignation formulée par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 27 mars 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

Monsieur Gilberto ALMEIDA DA VEIGA (siège vacant) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 28 mai 2018

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN